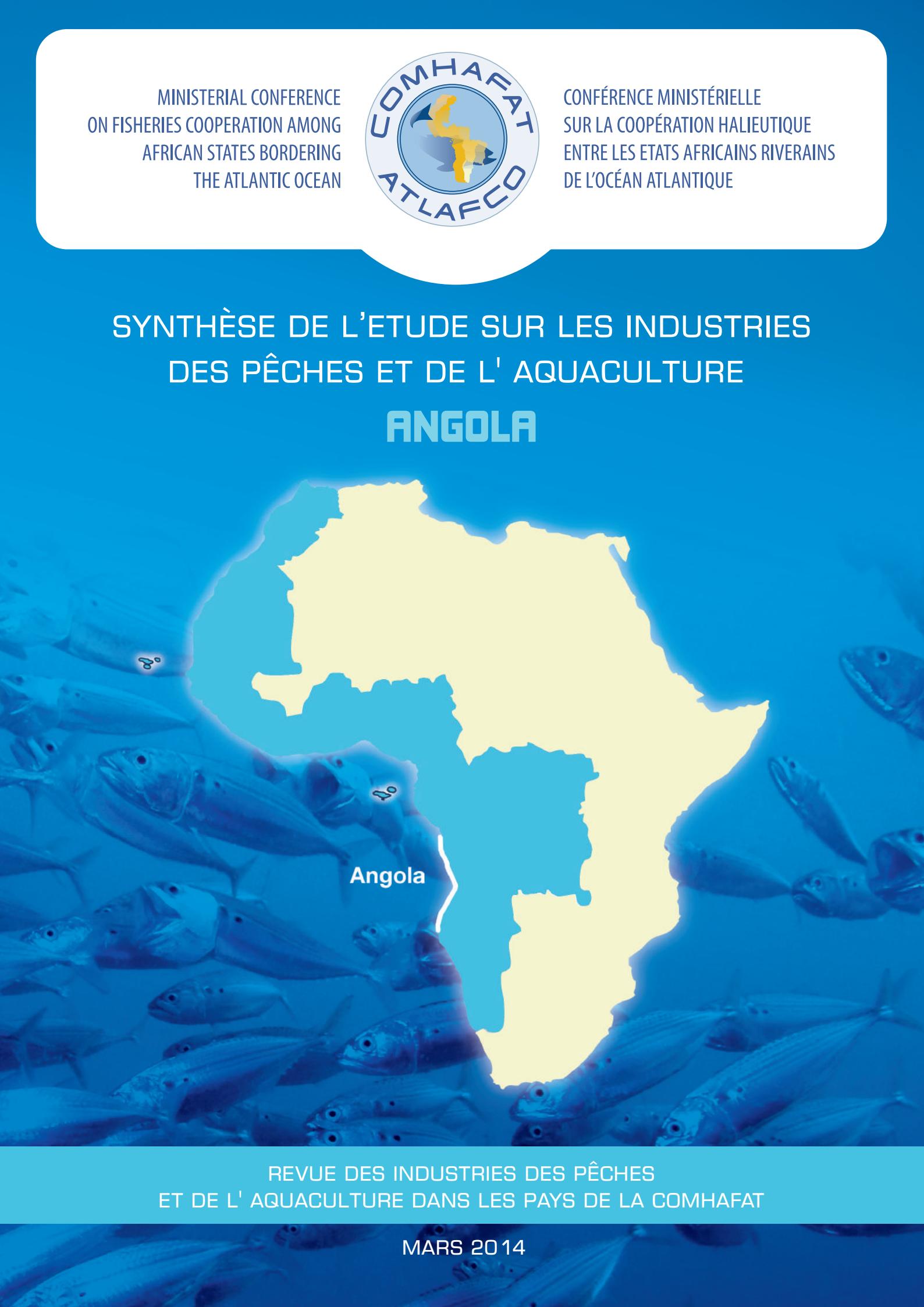


MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'OCÉAN ATLANTIQUE

SYNTÈSE DE L'ETUDE SUR LES INDUSTRIES DES PÊCHES ET DE L' AQUACULTURE **ANGOLA**



Angola

REVUE DES INDUSTRIES DES PÊCHES
ET DE L' AQUACULTURE DANS LES PAYS DE LA COMHAFAT

MARS 2014

MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'Océan ATLANTIQUE

Secrétariat exécutif de la COMHAFAT/ATLAFCO.
N° 2 rue Ben Darkaoui Ain Khalouiya, Souissi, Rabat - Maroc

Tel. : +212 530 77 42 21 / Fax : +212 530 17 42 42

E-mail : secretariat@comhafat.org

Site web : www.comhafat.org

MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'OcéAN ATLANTIQUE



SYNTHÈSE DE L'ETUDE
SUR LES INDUSTRIES
DES PECHES ET DE L' AQUACULTURE
ANGOLA

REVUE DES INDUSTRIES DES PECHES
ET DE L' AQUACULTURE
DANS LES PAYS DE LA COMHAFAT

MARS 2014

Remerciements

L'équipe de consultants tient à remercier l'ensemble des personnes et organisations dont les efforts et la coopération ont facilité et permis le bon déroulement des études de la pêche et de l'aquaculture en Angola.

D'abord et surtout, ils voudraient exprimer leur gratitude à Son Excellence, Madame Vitória Francisco Lapas Cristovão de Barros NETO, Ministre de la pêche de la République d'Angola pour son support et ses facilités, à Monsieur Dielobaka NDOMBELÉ, Directeur de la coopération internationale pour sa coordination dans la réalisation de l'étude ainsi qu'à Madame Maria de Lourdes SARDINHA, Directrice des pêches, pour ses contributions et ses nombreux apports à la révision du rapport.

Le Consultant tient à exprimer également sa gratitude aux membres des organisations professionnelles de pêche, au personnel des administrations angolaises des pêches ainsi qu'au centre de recherche, qui ont promptement répondu aux questions et donné une partie de leur temps.

L'équipe souhaite également exprimer sa reconnaissance à Mr. Abdelouahed Benabbou, Secrétaire exécutif de la COMHAFAT et de son équipe qui ont assuré un bon déroulement du travail, ainsi qu'à Mr. Masaki Oikawa, en charge du fonds de promotion de la pêche, qui, en plus d'avoir financé cette étude a fourni un travail régulier.

Résumé

L'Angola dispose de réserves tant en pétrole, gaz naturel et diamant qu'en or, fer, cuivre, cobalt, granit, marbre et uranium. Outre ses ressources pétrolières et minières, sa situation géographique et sa topographie lui offrent un secteur primaire prospère tant au niveau de la pêche et de l'agriculture qu'en ce qui concerne les capacités énergétiques naturelles (hydro-électricité, photovoltaïque, bioéthanol, etc.).

Malheureusement, la guerre civile qui a duré jusqu'en 2002 a laissé le pays dans un état de faillite et de catastrophe humanitaire. Depuis la fin de celle-ci, l'Angola a connu une période de très forte croissance jusqu'à la crise économique mondiale lors de laquelle le recul de son économie fut marqué, en raison de la dépendance du pays aux exportations de pétrole.

L'économie angolaise est à nouveau dans le vert, son PIB ayant atteint une croissance de 7,9% en 2012, mais devra néanmoins faire face à plusieurs défis. À court terme, le principal enjeu de l'Angola est la diversification sectorielle de son économie. Ce sera un moteur à l'évolution de ses secteurs non pétroliers au cours des prochaines années.

Malgré ces défis importants, l'économie angolaise se porte bien et cette situation devrait perdurer les prochaines années, notamment grâce aux efforts importants entrepris par le gouvernement pour développer les secteurs non pétroliers.

Le gouvernement angolais s'est lancé d'ailleurs dans d'ambitieuses réformes de gouvernance, incluant la réduction de dépendance au pétrole, diversification de l'économie, mise à niveau des infrastructures, amélioration de la capacité institutionnelle, des systèmes de gestion des finances publiques mais l'environnement d'affaires reste difficile faute d'institutions et d'infrastructures suffisantes. Néanmoins, la création d'un fonds souverain devra permettre de protéger l'économie contre les répercussions de la volatilité des cours du pétrole.

Cela dit, l'Angola se classe au 172ème rang (sur 185 économies analysées) au niveau de l'index «Doing business 2013», malgré une nouvelle loi de promotion des investissements tout à fait respectable. Conscient de l'impact négatif que cela produit sur le climat des investissements privés, le gouvernement entend modifier le cadre législatif et notamment la très contraignante loi du travail, renforcer le système judiciaire et simplifier le régime fiscal. La création d'un guichet unique pour les entreprises (GUE) représente un premier pas dans le but de réduire les délais pour la constitution d'une entreprise privée. Avec 1 650 kilomètres de côtes baignées par les courants chauds de Guinée et froid du Benguela, et 10 000 kilomètres de rivières, l'Angola dispose d'abondantes ressources halieutiques qui ne sont que partiellement exploitées. Les principales espèces pêchées sont le chincharde, les sardinelles, le thon, les crevettes, le crabe rouge, les langoustes, etc. Cependant, la surpêche et les changements des conditions hydro climatiques ont fortement réduit le potentiel des pêches qui est maintenant de l'ordre de 360 000 tonnes par an, dont 285 000 tonnes de petits pélagiques comme le chincharde et les sardinelles et 55 000 tonnes d'espèces démersales diverses dont 7 000 tonnes de crevettes profondes. La zone allant de Lobito à l'embouchure de la Cunene est de loin la plus productive, avec des chinchardes, sardines et thons en abondance et un éventail d'espèces démersales. La zone Nord s'étend de Luanda à l'embouchure du Congo et la zone centrale va de Luanda à Benguela. Diverses mesures ont aussi été adoptées par le gouvernement angolais afin d'encourager la pêche artisanale en finançant directement ou à travers des partenaires la construction d'équipements au niveau des sites de pêches.

Le gouvernement angolais a conclu des accords de pêche avec différents pays (Espagne, Japon et Italie), mais oblige ceux-ci à écouter une partie de leurs prises sur les marchés locaux pour réduire l'insécurité alimentaire du pays. Cependant, la pêche INN et les limites de moyens de contrôle et de surveillance réduisent largement les retombées positives de ces accords et entraînent le plus souvent à la fois des conflits avec le segment artisanal ainsi que des impacts sur l'écosystème et l'habitat marin. Quant à la production aquacole en Angola, elle est exclusivement extensive. Le manque d'investissement, de savoir et l'impact de la guerre civile ont sérieusement limité le développement de ces activités. Les expériences en mariculture menées par des investisseurs étrangers ont été peu concluantes.

L'industrie des pêches reste limitée par à la fois par un cadre économique restrictive et une capacité institutionnelle encore insuffisante. Le secteur de la pêche angolais dispose pourtant de fortes potentialités et le marché domestique, encore déficitaire en produits halieutiques, est compensé par l'importation. L'approvisionnement en poisson est au centre de stratégies et préoccupations des autorités angolaises en charge de la pêche. Dès lors, le commerce des produits de la pêche doit être plus facilité sur le plan régional pour stimuler les échanges entre les pays de l'Afrique australe et dans un cadre plus large de la SADC. L'industrie thonière dispose d'un fort potentiel de développement qui peut être assuré par le secteur privé angolais seul ou en partenariat avec des sociétés étrangères. Son développement nécessite toutefois des investissements et des installations à terre.

L'enjeu pour l'industrie de pêche en Angola réside également dans la mise à niveau de l'outil de production des unités de pêche artisanale et des sites de débarquement afin que la production puisse être acceptée comme matière première par des unités de transformation à terre ayant une autorisation d'exportation vers les pays de l'UE. Cela concerne l'amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité dans le secteur de la pêche artisanale et semi-industrielle.

La présente étude, financée par la COMHAFAFAT dans le cadre du Fonds de promotion des pêches, a pris en compte les objectifs de la stratégie du gouvernement angolais pour la diversification économique notamment à travers l'amélioration de la chaîne de valeur et la valeur ajoutée de l'industrie des pêches, promouvoir la création de l'emploi et la réduction de la pauvreté.



ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AfDB	African Development Bank
AMP	Aire Marine Protégée
ATLAFCO	Ministerial Conference on Fisheries Cooperation among African States Bordering the Atlantic Ocean
ATR	AnTiretoviral therapy
BCC	Benguela Current Commission
BCLME	Benguela Current Large Marine Ecosystem
BENEFIT	Benguela Environment Fisheries Interaction and Training
CAADP	Comprehensive African Agriculture Development program
CCRF	Code of Conduct for Responsible Fisheries
CEEAC	Economic Community of Central African States
COPACE	Central East Commission for Atlantic Fisheries
CIP	Fisheries Research Centre (Centro de Investigação Pesqueira)
COFI	Comité des pêches de la FAO
CCPR	Code de Conduite pour une pêche responsable
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
CPLP	Community of Portuguese Language Countries
DNPPRP	Direcção Nacional das Pescas e Proteção dos Recursos Pesqueiros (National Directorate of Fisheries and protection of resources)
DNF	Direcção Nacional de Fiscalização
DNITP	National Direction of Fish Processing Industry (Direcção Nacional da Industria Transformadora do Pescado)
ESAIDARM	Eastern and Southern Africa Initiative in Debt and Reserves Management
EU	European Union
FAO	Food and Agriculture Organization (United Nations)
PIB	Gross domestic product
GEF	Global Environment Funds
GIWA	Global International Waters Assessment
GoA	Government of Angola
HABs	Harmful Algal Blooms HIV/AIDS
HIV/AIDS	Human immunodeficiency Virus / Acquired Immunodeficiency Syndrome
HDI	Human Development Index
HDR	Human Development Report
HIPC	High Indebted Poor Country
ICCAT	International Commission for the Conservation of the Atlantic Tuna
IMF	International Monetary Fund
IPA	Artisanal Fisheries Development Institute (Instituto de Desenvolvimento da Pesca Artesanal)
IRDP	Integrated Rural Development Plan
INN	Illegal fishing, unregulated and unreported fishing
LIFDC	Low-income food deficit country
MCS	Monitoring Control and Surveillance
MEFMI	Macroeconomic and Financial Management Institute
MFV	Most Favoured Nations
MINAGRI	Ministry of Agriculture, Rural development and Fisheries
NCBA	National Cooperative Business Association
NEPAD	New Partnership for African Development
NIP	National Indicative Programme
NSP	National Strategic Plan
OFCF	Japan Overseas Fisheries Cooperation
ONG	Organization non gouvernementale
PAF	Partnership for African Fisheries
PLWHA	People Living with HA
SADC-PAG	Southern Africa Development Community Partnership Agreement group
SEAFO	Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud Est
SPS	Sanitary and Sanitary Measures
SWIOFC	South West Indian Ocean Fisheries Commission
TAC	Total allowable catch
TDA	Transboundary Diagnostic Analysis
UNDP	United Nations Development Programme
UNCLOS	United Nations Convention on the Law of the Sea
VMS	Vessel Monitoring System
ZEE	Zone Economique Exclusive



TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	11
	1.1 Contexte général	11
	1.2 Importance économique	12
	1.3 Politiques publiques	12
2	Industrie des Pêches et Aquaculture	13
	2.1 Importance du secteur des pêches	13
	2.2 Situation et perspectives	13
	2.2.1 Pêche industrielle	14
	2.2.2 Pêche artisanale	14
	2.2.3 Aquaculture	15
	2.2.4 Industrie de valorisation	15
	2.2.5 Approvisionnement	15
	2.3 Contraintes	16
	2.3.1 Difficultés de la gestion des pêches	16
	2.3.2 Contraintes sanitaires	16
	2.3.3 Contraintes de suivi	16
	2.3.4 Contraintes de la pêche artisanale	17
	2.3.5 Contraintes environnementales	17
	2.3.6 Contraintes de l'environnement des affaires	17
	2.3.7 Gouvernance	17
3	Conclusion et recommandations	18
	3.1 Conclusion	18
	3.2 Recommandations	18
	3.2.1 Recommandations d'ordre national	18
	3.2.2 Recommandations régionales	19
	3.2.3 Recommandations Internationales	19
	3.2.4 Les domaines d'intervention possible de la COMHAFAT	20
	3.3 Synthèse des recommandations et priorités	21
	Références	25

1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL

L'Angola est situé sur la côte ouest du sud de l'Afrique. Ses côtes atlantiques s'étendent sur 1 650 km et ses frontières sur près de 5 000 km (avec la RDC, la Zambie et la Namibie). La superficie de l'Angola est de 1 246 700 km², soit le 23e plus grand pays du monde. Seuls 3,3% de cette surface sont des terres arables et 0,2% des cultures permanentes. Le climat angolais est tropical et humide dans le Nord, subtropical avec moins de pluies dans le Sud. Le pays compte dix-huit provinces y compris, l'enclave de Cabinda, territoire de 7 300 km² pour environ 600 000 habitants. Cette province, située entre le Congo et le Congo Kinshasa, avec une façade maritime de 60 km est extrêmement riche en ressources minières:



Figure 1.1 : Carte de l'Angola

L'Angola fait partie des pays les mieux dotés d'Afrique en termes de ressources naturelles (pétrole, gaz, hydroélectricité, mines, diamants, agriculture, pêche, eau) mais, dans les faits, est très inégalitaire. Les indicateurs sociaux et le climat des affaires doivent encore être améliorés et l'économie est fortement dépendante de l'exploitation du pétrole qui représente près de 80 % des recettes publiques, 90 % des exportations et 47 % du PIB du pays. Certes, grâce à ses exportations d'hydrocarbures, l'Angola connaît un véritable essor économique, mais reste exposé aux chocs des variations des cours internationaux, comme ce fut le cas en 2008. De plus, le déficit d'infrastructures et de capital humain ainsi qu'un secteur public en partie corrompu rendent l'environnement des affaires peu serein et peu bénéfique aux investissements. Néanmoins, de grandes réformes institutionnelles sont été et sont actuellement mises en œuvre ce qui devrait engendrer une amélioration certaine.



1.2 IMPORTANCE ÉCONOMIQUE

Ainsi, après plusieurs années d'une croissance atone imputable aux effets persistants de la crise financière mondiale, l'économie angolaise a fortement rebondi depuis 2009. Le PIB a progressé à un rythme estimé à 7.9 % en 2012 (contre 3.9 % en 2011), stimulé par les performances soutenues des secteurs de l'énergie, des transports et du bâtiment et travaux publics (BTP). Les perspectives pour 2013 restent positives, puisque les projections tablent sur une croissance de 8.2 %. Cette expansion sera tirée par la poursuite de l'essor du secteur pétrolier et gazier et par un programme de dépenses publiques conçu pour encourager la diversification économique.

Depuis la fin de la guerre civile en 2002, les parts respectives de l'agriculture et des services dans le PIB de l'Angola ont augmenté car ces secteurs ont progressé plus vite que le reste de l'économie angolaise. L'industrie demeure néanmoins le secteur le plus important (58,2% du PIB en 2012), mais sa part a diminué.

L'Angola disposerait de réserves pétrolières sur le littoral atlantique, équivalent à 5 milliards de barils et il existe d'autres gisements prometteurs en eaux profondes à l'embouchure du fleuve Kwanza. La production d'ici à 2015 fera de l'Angola le premier producteur de pétrole en Afrique, devançant le Nigéria. En outre, l'Angola est le second fournisseur de pétrole en Chine et le huitième aux États-Unis. L'Angola dispose aussi de la seconde réserve de gaz naturel en Afrique, estimée à 300 milliards de mètres cubes. Le pays est le cinquième producteur mondial de diamants. L'Angola recèle aussi du diamant alluvionnaire dont l'exploitation est essentiellement artisanale.

Enfin, depuis la fin de la guerre, le pays est un vaste chantier de reconstruction et ce secteur apporte donc une contribution très importante à l'économie angolaise. Sa part dans le PIB a atteint 8,9% en 2012. Le secteur est fortement stimulé par le programme du gouvernement de reconstruire les infrastructures (routes, lignes ferroviaires, ports et aéroports).

1.3 POLITIQUES PUBLIQUES

Conscients du besoin d'accélérer la diversification économique, les autorités angolaises ont récemment mis en place un Fonds souverain doté d'un montant initial de 5 Mds USD destiné à mieux tirer profit des revenus pétroliers et comptent sur le lancement, prévu en 2014, de leur marché financier pour participer à cette stratégie de déploiement. Par ailleurs, le gouvernement angolais s'est lancé dans d'ambitieuses réformes de gouvernance et les opportunités demeurent nombreuses et tendent à se diversifier avec le développement de secteurs d'activité clés tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, l'énergie et la pêche.

La vision de 2025 développée par l'Angola, comprend quatre objectifs à moyen terme prévus pour être mis en œuvre entre 2013 et 2017 : i) promouvoir et accélérer la croissance et la compétitivité grâce à la diversification de l'économie; ii) faire reculer la pauvreté grâce au développement du capital humain et à des interventions ciblées, en particulier la création d'emplois par le secteur privé; iii) assurer une croissance équilibrée et un développement harmonisé tout en protégeant les ressources naturelles; iv) réaliser tous les objectifs susmentionnés grâce à la mise en place d'un gouvernement efficace et responsable, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

2 INDUSTRIE DES PÊCHES ET D'AQUACULTURE

2.1 IMPORTANCE DU SECTEUR DES PÊCHES

Avec un littoral s'étendant sur 1.650 km, et 10000 kilomètres de rivières, l'Angola est riche en ressources halieutiques. Le secteur de la pêche est potentiellement l'une de ses industries les plus économiquement viables et occupe le troisième rang, après le pétrole et les mines de diamant. Il représente avec l'agriculture et la sylviculture 10% du PIB. Le secteur fournit environ la moitié des protéines animales consommées dans le pays et la majeure production artisanale est destinée au marché local pour les besoins de la consommation de la population.

Les pêches Angolaises génèrent un montant estimé à 217 millions de Dollars US. Des revenus directs sont tirés de la délivrance de licences de pêche et des allocations de quotas aux navires. Ces revenus comprennent aussi des amendes liées aux infractions (dépassement des captures accessoires autorisées, zones de pêche, taille des poissons, etc.).

L'industrie de la pêche est également un secteur important pour l'emploi. Environ 41 000 personnes sont employées directement dans le secteur et 85 000 autres personnes interviennent dans des activités liées à la pêche. La pêche artisanale reste le principal pourvoyeur d'emploi, alors que le segment industriel emploie environ 2 885 dont 1 700 sont des femmes. Au niveau de la valorisation, les femmes représentent 80% des petits transformateurs et vendeurs de poissons

Par ailleurs, l'industrie des pêches contribue significativement à la sécurité alimentaire du pays. Actuellement, environ la moitié de la population est dépendante de l'industrie des pêches pour leur moyen d'existence notamment dans la pêche artisanale. À ce titre, la pêche Angolaise peut être considérée comme un outil économique pertinent pour la diminution de la pauvreté et la marginalisation des pauvres.

2.2 SITUATION ET PERSPECTIVES

La forte productivité des eaux angolaises est favorisée par la confluence des courants chauds de guinée et froid du Benguela qui créent un fort upwelling.

Cependant, la surpêche et les changements des conditions hydro-climatiques ont fortement réduit le potentiel des pêches qui est maintenant de 360 000 tonnes par an, dont 285 000 tonnes de petits pélagiques comme le chinchard et les sardinelles et 55 000 tonnes d'espèces démersales diverses dont 7 000 tonnes de crevettes profondes. Par ailleurs, les pertes post-capture sont encore importantes en Angola. Elles dépassent 7 000t/an pour une valeur totale d'environ 7 million dollars US.

La production totale halieutique a été de l'ordre de 262 00 tonnes en 2011 et l'exploitation halieutique à petite échelle reste importante sur le plan socio-économique, 40% environ provient de la, pêche artisanale. Les principales espèces pêchées sont le chinchard, les sardinelles, le thon, les crevettes, le crabe rouge, les langoustes, etc.

La production aquacole en Angola est encore à un stade extensif de type artisanal. Elle est concentrée dans les eaux douces à l'intérieur des terres, exploitées par les communautés rurales et le secteur privé. La principale élevée est le Tilapia. Le manque d'investissement, de savoir et l'impact de la guerre civile ont cependant sérieusement limité le développement de ces activités.

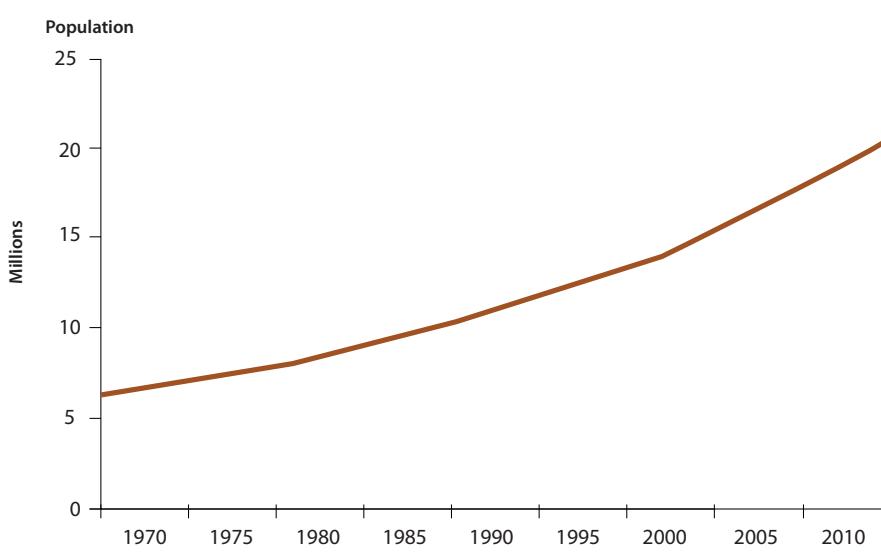


Figure 2 1: Évolution de la production halieutique en Angola

Source: Perspective Monde

Malgré son fort potentiel, le secteur halieutique en Angola reste que potentiellement exploitées. Les richesses en ressources attirent plusieurs bateaux étrangers qui ciblent les petits pélagiques, thonidés et espèces démersales.

2.2.1 PÊCHE INDUSTRIELLE

Le gouvernement angolais a conclu des accords de pêche avec différents pays (Espagne, Japon et Italie), mais oblige ceux-ci à écouter une partie de leurs prises sur les marchés locaux pour réduire l'insécurité alimentaire du pays. Le pays ne dispose pas d'accord de pêche avec l'UE en raison des conditions restrictives imposées par l'Angola.

Les navires industriels étrangers ne peuvent opérer en Angola que dans le cadre de sociétés mixtes ou d'affrètement. En effet, en vertu de la loi relative aux ressources biologiques et aquatiques, les navires étrangers ne sont pas autorisés à pêcher dans les eaux angolaises, ce qui explique l'importance du nombre d'affrètement ou de sociétés mixte. Le développement de sociétés mixtes dans la pêche industrielle en particulier avec des sociétés basées dans l'UE a été largement favorisé par la perspective du libre-accès au marché de l'UE. Cependant, cela met l'Angola dans une situation quelque peu vulnérable, si l'on tient compte de sa forte dépendance et de la manière dont fonctionnent les entreprises mixtes de pêche industrielle – par exemple en dépendant totalement de la société-mère pour ses besoins financiers.

La production de pêche industrielle enregistre une augmentation continue depuis 2007. Après avoir marqué des niveaux bas notamment en 2006 avec une production de 65 000 tonnes. Les flottes semi-industrielle et industrielle visent majoritairement les espèces pélagiques (Chinchards, Sardinelle, Thons), Crevettes, et sélastes d'eau profonde. Le patudo est l'espèce la plus capturée par les palangriers tandis que les canneurs nationaux visent plutôt l'albacore.

2.2.2 PÊCHE ARTISANALE

La pêche artisanale produit moins de 70 000 tonnes annuellement. La totalité des captures artisanales en 2012 ont été estimées 66 896. Ce segment fournit la plus grande partie du poisson consommé dans le pays et joue de ce fait un rôle socio-économique important. Toutefois, la pêche artisanale angolaise souffre d'un environnement défavorable, du manque d'espace pour la transformation du poisson, d'infrastructures et d'équipement de commercialisation.

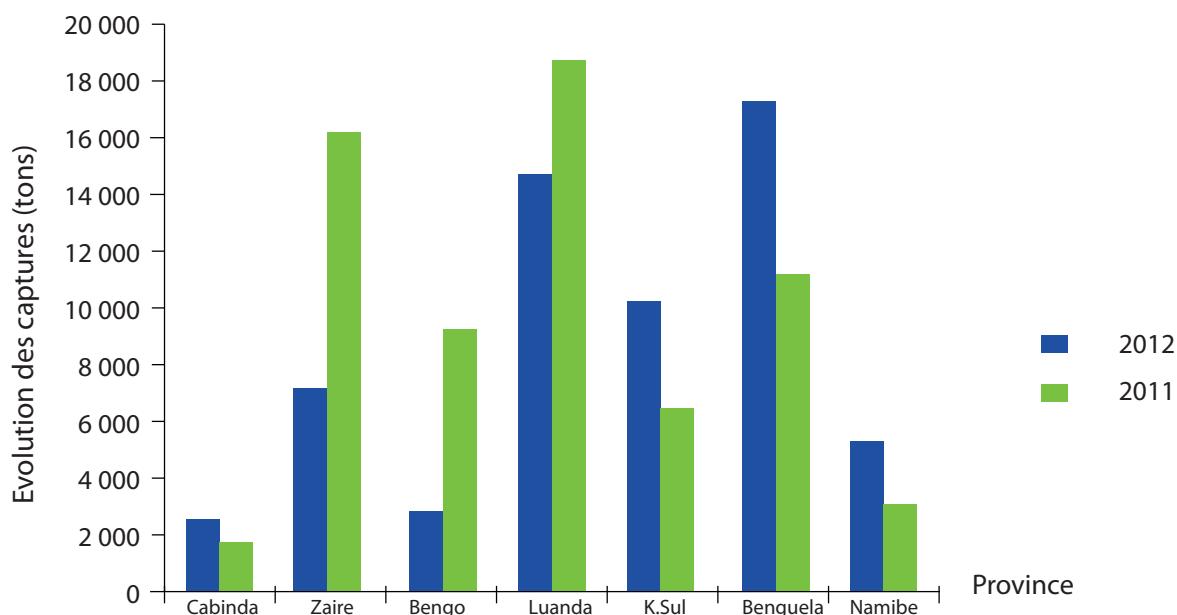


Figure 2 2: Évolution des captures de 2011 à 2012

Source: Ministère des pêches

La filière des petits pélagiques est la plus importante en termes de volume, représentant 80 pourcent des captures totales du pays. Les espèces principales sont constituées par la sardinelle (*Sardinella aurita*), sardinelle plate (*Sardinella maderensis*), Chinchard Cunene (*Trachurus trecae*), Chinchard du Cap (*Trachurus capensis*) et la Sardine d'Afrique du Sud (*Sardinops sagax*).

La filière artisanale fournit le marché intérieur en petits poissons pélagiques frais, séchés ou autrement transformés. Le potentiel de ce marché est considérable et bénéficie depuis 2010 de projets d'appui visant à améliorer les équipements à terre notamment les infrastructures communautaires ainsi que le renforcement de capacités/ devant permettre d'améliorer les circuits de distribution et de commercialisation.

2.2.3 AQUACULTURE

La production aquacole en Angola est largement artisanale. Le manque d'investissement, de savoir et surtout l'impact de la guerre civile ont cependant sérieusement limité le développement de ces activités. Actuellement, le développement de l'aquaculture en Angola se base sur la stratégie adoptée par le Ministère de la pêche et qui vise essentiellement la création de l'emploi dans les communautés rurales et la réduction de la pauvreté.

L'aquaculture commerciale a commencé depuis 2002 sur la rivière Bengo en Kifangondo, dans la province de Luanda, en exploitant l'espèce *Oreochromis niloticus* introduite du Brésil. Actuellement, la production est estimée à 40 tonnes qui sont mis sur le marché local. Une seconde ferme aquacole sur la rivière Kwanza a commencé en 2005 mais se trouve encore en phase de développement.



Figure 2.3: Évolution de l'aquaculture
Source: FAO

2.2.4 INDUSTRIE DE VALORISATION

L'industrie de la pêche ne fait pas partie des priorités de développement identifiées par le gouvernement d'Angola. Il existe aujourd'hui de très nombreuses unités de traitement à terre encore à l'abandon depuis la fin des années 1990, en particulier dans la province du Namibe. Cependant, il est à noter une reprise timide de cette activité grâce aux marchés d'exportation vers l'Afrique du Sud et l'Asie. L'Angola

2.2.5 APPROVISIONNEMENT

L'Angola est un importateur net de produits alimentaires, la production nationale ne couvre pas l'ensemble des besoins de la population. Ainsi, une grande partie ses produits alimentaires notamment le poisson et conserve provient de l'étranger.

La majeure partie du poisson issu de la pêche artisanale est distribuée à l'état frais aux marchés locaux. Actuellement, cette filière souffre d'importantes pertes en termes de qualité (et donc de prix), faute de connaissances et de compétences dans ce domaine. L'autre partie débarquée est transformée en « salé/séché » pour être commercialisé sur les marchés de l'intérieur du pays et dans la sous-région. De même que 90% de la production artisanale est commercialisé sur le marché local pour les besoins de la consommation de la population angolaise

Environ 27 000 tonnes de maquereau congelés ont été importés d'Afrique du sud, Namibie, Mauritanie, et Chili en 2006. En 2013, l'Angola a fixé un quota de 90 mille tonnes des importations de maquereaux, pour couvrir la carence de ce type de poissons sur le marché intérieur, en raison de mesures de gestion qui ont été adoptées étant donné le très faible niveau de biomasse de cette ressource.

L'Angola importe de plusieurs pays dont le Portugal, Namibie, Indonésie, Chine, Afrique du sud, Norvège, Thaïlande et le Maroc pour ce qui concerne la conserve de Sardine.

Environ 5% de la production nationale est exportée vers les marchés étrangers. Les espèces les plus exportées sont la crevette profonde, destiné aux marchés espagnols et le poisson blanc destiné aux marchés européens et américains. Un nombre très restreint d'usines de transformation ont pour objectif d'exporter, les captures sont congelées à bord et expédiées directement vers les marchés étrangers. Ce sont les compagnies étrangères qui réalisent les opérations d'exportations. Ces dernières années de plus en plus de poissons ont été exportés vers l'Asie, notamment le Japon et la Corée. Une large quantité de poisson séché et fumé est également exporté vers les pays de la région, plus spécifiquement la RDC, la Zambie et la Namibie. Les quantités exportées ne sont toutefois pas connues car elles font l'objet parfois d'un commerce informel.

2.3 CONTRAINTES

Les perspectives de développement de l'Angola en matière de pêche et d'aquaculture sont limitées par la faible capacité institutionnelle en dépit d'amélioration significative réalisée dans l'administration Angolaise, le personnel qualifié ne représente que 4% de l'ensemble des fonctionnaires. L'Angola est conscient de cette contrainte et fait tout pour les lever. C'est notamment l'une des principales requêtes adressées aux partenaires au développement.

2.3.1 DIFFICULTÉS DE LA GESTION DES PÊCHES

Le problème dans les pêches angolaises concerne principalement l'excès de capacité, ce qui suggère que le volume des captures admissibles est inadéquat. Cela indique également un manque de recherche ainsi qu'une faible interface recherche-politique publique. Le second est lié à l'absence d'implémentations effectives de mesures gestion. Cela est dû à la corruption et au piratage des ressources.

En réponse au déclin important des captures des chalutiers, le ministère des pêches est en train de considérer une fermeture temporaire pour toutes les pêcheries chalutières afin de permettre au stock de se reconstituer.

2.3.2 CONTRAINTES SANITAIRES

Ce pays continue de faire face à des difficultés sérieuses pour l'exportation des produits de la pêche vers l'UE en raison du manque de conformité avec les normes sanitaires et phytosanitaires. Le haut niveau d'exigence des réglementations sanitaires de l'UE, la technicité et la complexité des textes réglementaires (et donc de la difficulté à les mettre en application) pour le secteur public et privé, constituent des difficultés sérieuses pour l'exportation des produits de la pêche de l'Angola vers l'UE notamment en raison du manque de conformité avec les normes sanitaires et phytosanitaires.

2.3.3 CONTRAINTES DE SUIVI

La planification et la gestion des pêches sont fortement limitées par le manque d'information sur l'état de la ressource et les données de captures. La commercialisation fait face à limitation des infrastructures et par conséquent d'un manque de données. L'accès aux zones côtières et aux zones agricoles de l'intérieur est inhibé du fait des mines et de la détérioration des routes et des problèmes de sécurité. Le même constat de manque d'information prévaut pour la pêche INN.

2.3.4 CONTRAINTES DE LA PÊCHE ARTISANALE

Les principales contraintes qui affectent le secteur artisanal sont le manque d'infrastructures et de services de base : ports, électricité, eau, télécommunications, et services financiers. En dépit de droits de pêche attribués uniquement aux ressortissants Angolais et de subventions à l'achat du carburant, le secteur artisanal peine à se développer face, notamment, à la concurrence exercée par la pêche industrielle.

2.3.5 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Le grand écosystème marin du Benguela est actuellement affecté par une surexploitation des pêches et une menace tangible sur la diversité biologique et génétique. L'exploitation importante des ressources par les flottes étrangères a pour effet de conduire à la dégradation de l'état de stocks en particulier en l'absence de système de SCS efficace. Par ailleurs, et en raison d'importants déplacements de la population vers les zones côtières depuis la fin de la guerre civile, les écosystèmes marins, qui étaient jusque-là vierges, sont alors soumis à une pression de pêche croissante. A ces facteurs anthropiques, viennent s'ajouter des facteurs naturels liés à la variabilité environnementale.

2.3.6 CONTRAINTES DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Le contexte des affaires en Angola est difficile. Des 183 économies évaluées par la banque mondiale (doing business index), l'Angola se classe à la 172ème place pour la facilité de réaliser des affaires dans le secteur privé. Le contexte des affaires en Angola est peu performant lorsqu'il s'agit de l'accès au crédit, le paiement des taxes, l'application des contrats et la résolution de différents liés au commerce transfrontalier et l'insolvabilité des entreprises.

2.3.7 GOUVERNANCE

L'économie angolaise fait encore face à l'interventionnisme étatique sous forme d'une économie administrée. Cette forme de gouvernance compromet la réussite des programmes de modernisation initiés par les pouvoirs publics et pour la réalisation des objectifs qu'ils visent.



3 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

3.1 CONCLUSION

Avec un PIB par habitant de 5 600 USD, l'Angola s'affiche comme un pays d'apparence riche, mais, dans les faits, très inégalitaire. Grâce à ses importantes ressources pétrolières et à la réflexion suscitée par la crise de 2008, l'État angolais met actuellement l'accent sur la diversification de son économie, en soutenant le développement de l'agriculture et de l'agro-industrie, de la pêche, du tourisme, et de l'industrie. Le pays travaille actuellement pour créer un environnement propice à l'amélioration du commerce et à l'investissement.

L'un des principaux relais de croissance susceptible de participer à la diversification des sources de financement de l'économie nationale, et pour lequel le pays dispose d'avantages comparatifs, est la pêche sous ses deux formes, artisanale et hauturière. Ces deux filières présentent un réel potentiel, et les possibilités d'investissement qu'elles pourraient générer sont importantes, à la fois pour la population locale (moyennant un accompagnement et un encadrement) et pour des investisseurs de taille moyenne cherchant à se redéployer dans le contexte économique international actuel. Cela suppose toutefois que les dispositions relatives à l'investissement direct étranger soient effectives.

Cependant, le pays doit améliorer ses systèmes de production de pêche et améliorer les circuits de conservation et de commercialisation du poisson. La coopération avec ses partenaires est à ce titre nécessaire pour relever le défi de mise à niveau des unités de pêche artisanale et semi-industrielle ainsi qu'adapter les normes aux exigences de l'hygiène et de salubrité pour pouvoir accéder aux marchés étrangers, notamment ceux de l'UE, pour ce qui concerne les espèces démersales, crevettes et céphalopodes.

3.2 RECOMMANDATIONS

L'enjeu pour l'industrie de pêche en Angola également dans la mise à niveau de l'outil de production des unités de pêche artisanale et des sites de débarquement afin que la production puisse être acceptée comme matière première par des unités de transformation à terre ayant une autorisation d'exportation vers les pays de l'UE. Cela concerne l'amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité dans le secteur de la pêche artisanale et semi-industrielle. En attendant, d'augmenter sa production locale, l'approvisionnement en poisson est au centre de stratégies et préoccupations des autorités angolaises en charge de la pêche. Dès lors, le commerce des produits de la pêche doit être facilité sur le plan régional pour stimuler les échanges entre les pays de l'Afrique australe et dans un cadre plus large de la SADC. L'industrie thonière dispose d'un fort potentiel de développement qui peut être assuré par le secteur privé angolais seul ou en partenariat avec des sociétés étrangères. Son développement nécessite toutefois des investissements et des installations à terre.

3.2.1 RECOMMANDATIONS D'ORDRE NATIONAL

GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

L'économie angolaise est fortement administrée par l'État, ce qui compromet de nombreux programmes de modernisation. La nécessité de converger vers une économie régulée constitue une condition préalable pour la réussite de l'émergence d'une industrie des pêches notamment celle de l'industrie thonière;

STRATÉGIE SECTORIELLE

Développer des instruments de politiques de pêche à travers un document de stratégie et des plans de gestion;

Renforcer les capacités pour la mise en œuvre de mesures de gestion des pêches, Eco labellisation; création d'AMP, gestion des stocks partagés et renforcer la contribution des femmes dans la pêche; Il y a un manque de dialogue et d'échanges entre les institutions impliquées dans la gestion du secteur de la pêche, et qui peut être surmonté à travers la mise en place d'un conseil supérieur de coordination et d'orientation.

Développer un plan stratégique pour la modernisation de l'industrie de la pêche incluant les emprunts bancaires pour le renouvellement des flottes de pêche

INFRASTRUCTURES

Élaborer un plan pour la construction d'infrastructures (ports, électricité, eau, télécommunications et services financiers);

Faciliter le développement d'usines modernes de transformation du poisson en conserves et farine de poisson et autres infrastructures pour un stockage de poisson réfrigéré, salé et séché;

AQUACULTURE

Promouvoir un développement durable de l'aquaculture en utilisant des cages, bassins, conduire des études de faisabilité pour l'implantation d'usines de production de nourriture pour les poissons; Améliorer la chaîne de valeur et la création de valeur ajoutée pour le secteur public et privé; Examiner d'autres sources d'approvisionnement à coûts compétitifs pour les aliments des poissons d'élevage en vue de faciliter l'installation de nouveaux aquaculteurs;

RENFORCEMENT DE CAPACITÉS ET VALORISATION DES PRODUITS

Développer et mettre en place un programme national de formation et de renforcement de capacités pour le secteur privé dans les domaines d'hygiène, qualité et de la réglementation; Développer un programme d'évaluation et de réduction des pertes post- captures; Développer et mettre en œuvre un programme d'appui aux femmes dans la pêche et renforcer leur capacités notamment chez les jeunes transformatrices;

INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

Redynamiser ce secteur et remettre progressivement en état de fonctionnement les unités industrielles de transformation de la province du Namibe. Encourager les investissements privés dans les infrastructures à terre pour la valorisation des produits de la pêche

SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE

Développer et mettre en œuvre un système de contrôle et de surveillance adapté à la pêche artisanale; Renforcer le service national d'inspection des produits de la pêche

3.2.2 RECOMMANDATIONS RÉGIONALES

SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE

Renforcer la capacité du pays en matière de SCS, à travers la collaboration avec d'autres pays voisins et les parties contractantes à l'ICCAT (en particulier la Namibie et l'Afrique du Sud). Ces pays peuvent travailler ensemble pour mettre en œuvre un programme sous régional en matière de SCS à travers la mise en place d'un registre de navires, un programme d'observateurs scientifiques ainsi qu'un programme de contrôle et de surveillance des navires qui pêchent dans les ZEE de ces trois pays

SUIVI DES MESURES DE GESTION / COMPLIANCE

Améliorer la participation et le suivi des mesures de l'ICCAT. L'Angola devrait considérer à la fois sa participation à l'ICCAT

Renforcer la coopération avec la COREP dans le cadre de gestion des stocks d'intérêt commun avec le Gabon, Congo et la RDC; Finalisation du processus d'adhésion auprès du COPACE et assurer une participation régulière aux travaux de cette organisation.

RECHERCHE

Renforcer la coopération avec la Namibie et l'Afrique du sud : évaluation du potentiel halieutique afin d'harmoniser la gestion de pêcherie et évaluer l'impact du changement climatique et ses mesures atténuantes possibles;

AQUACULTURE

Mettre en place un programme régional de développement d'aquaculture durable; l'expérience du Nigéria pour le développement du Tilapia peut être fort intéressante pour l'Angola. L'expérience de la Namibie dans le mariculture peut être également capitalisée pour initier des projets de concombre de mer;

COMMERCE ET ECO LABÉLISATION

Coopération avec le Mozambique et la Namibie dans le développement d'une Centre observatoire SADC pour le commerce du poisson et le marketing; Étude de faisabilité de la certification écolabel pour le poisson angolais

3.2.3 RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES

SCS ET LUTTE CONTRE LA PÊCHE INN

Promouvoir la lutte contre l'INN et établir le registre des navires de pêche, comme stipulé dans le cadre de la SADC ou de la COREP;

RECHERCHE

Promouvoir la coopération internationale en matière de recherche halieutique; établir des protocoles d'échanges de données sur les stocks d'intérêt commun;

POLITIQUE DE GESTION DE RESSOURCES TRANSFRONTALIÈRE

Renforcer la gestion des espèces migratoires, de ce fait, l'Angola devrait considérer la ratification des Accords FAO en respect des conditions de conservation des Hautes mers (1993) et Accords des Nations Unies sur les stocks hautement migratoires et chevauchants(1995);

Développer un plan d'action pour protéger des espèces menacées

Développer une stratégie régionale pour l'aquaculture et optimiser les circuits d'approvisionnement des aliments qui constituent aujourd'hui le handicap majeur au développement de l'aquaculture en Angola.

MISE À NIVEAU ET SALUBRITÉ DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Il s'agit d'une action primordiale qui nécessite l'appui de plusieurs partenaires sur une longue période. Cela nécessite des aménagements qui permettraient de mieux tenir compte des règles relatives à l'hygiène et la salubrité sur les sites de transformation des produits de la pêche.

Encourager la formation des cadres et des techniciens des directions et des instituts techniques concernés ainsi que acteurs de la pêche afin de faciliter la mise en œuvre des mesures liées à l'hygiène et à la salubrité.

3.2.4 LES DOMAINES D'INTERVENTION POSSIBLE DE LA COMHAFAT

La COMHAFAT peut jouer un rôle majeur à différents niveaux :

NATIONAL:

Coopérer avec d'autres partenaires au développement dans le renforcement des capacités Appui aux initiatives portant sur la certification, traçabilité et respect des normes d'hygiène;

NIVEAU RÉGIONAL:

Coopérer avec la COREP dans le cadre de la gestion de stocks partagés en particulier sur les questions de mise en œuvre de recommandations de l'ICCAT et de la FAO

Dans le cadre du Projet GCLME, relancer le programme de conservation et de gestion des stocks communs de sardinelles de l'Angola, du Congo, de la RDC et du Gabon,

COOPÉRATION INTERNATIONALE:

Appuyer les mesures d'atténuation de l'impact du changement climatique sur les pêcheries;

Appuyer les mesures de gestion transfrontalière en coordination avec la SADC.



3.3 SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ET PRIORITÉS :

Le tableau qui suit reprend les principales recommandations aux différentes échelles d'intervention requises, classées par ordre de priorité, ainsi que les partenariat et actions à envisager pour chacune des recommandations émises. L'ensemble des éléments exposés ci-dessous ont l'utilité de servir d'outil d'aide à la décision à toutes les échelles d'intervention (Internationale, régionale et nationale).

Les niveaux de priorité sont définis comme suit : très prioritaire ; prioritaire et passablement prioritaire.

TABLEAU : RECOMMANDATIONS ET ESQUISSE DE MISE EN ŒUVRE EN ANGOLA

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Très prioritaire			
Nationale	SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE SÉCURITÉ Développer et mettre en œuvre un système de contrôle et de surveillance adapté à la pêche artisanale Renforcer le service national d'inspection des produits de la pêche	MP OAV	1 an 1 an
	INSTRUMENTS DE POLITIQUE DES PÊCHES Développer des instruments de politiques de pêche à travers un document de stratégie et des plans de gestion; Plans de gestion	MP, NEPAD	1 an
	INDUSTRIE Développer un plan stratégique pour la modernisation de l'industrie de la pêche. Renouvellement des flottes de pêche. Faciliter le développement d'usines modernes de transformation du poisson en conserves et farine de poisson et autres infrastructures pour un stockage de poisson réfrigéré, salé et séché	MP OP, Finances BAD, UE	6 mois 4 ans 4 ans
	Développer un programme d'évaluation et de réduction des pertes post- captures; Redynamiser ce secteur et remettre progressivement en état de fonctionnement les unités industrielles de transformation de la province du Namibe. Mise à niveau et salubrité des produits de la pêche	UE, INFOSA, SADC SADC UE	1 an 2 ans 2 ans
	RENFORCEMENT DE CAPACITÉS Développer et mettre en place un programme national de formation et de renforcement de capacités pour le secteur privé dans les domaines d'hygiène, qualité et de la réglementation;	SADC, COREP	1 an
	AQUACULTURE Promouvoir un développement durable de l'aquaculture en utilisant des cages, bassins, conduire des études de faisabilité pour l'implantation d'usines de production de nourriture pour les poissons; Améliorer la chaîne de valeur et la création de valeur ajoutée	SADC, COMHAFAT	3 ans

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Régionale	<p>SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE SÉCURITÉ Renforcer la capacité en matière de SCS, à travers : collaboration avec pays voisins et les parties contractantes à l'ICCAT concernés (la Namibie et l'Afrique du Sud). Ces pays peuvent travailler ensemble pour mettre en œuvre un programme sous régional en matière de SCS : a - mise en place d'un registre de navires, b - un programme d'observateurs scientifiques c - un programme de contrôle et de surveillance des navires qui pêchent dans les ZEE de ces trois pays</p>	COREP, SADC	3 ans
	<p>AQUACULTURE Développer une stratégie régionale pour l'aquaculture et optimiser les circuits d'approvisionnement des aliments qui constituent aujourd'hui le handicap majeur au développement de l'aquaculture en Angola.</p>	SADC, NEPAD, COMHAFAT	1 an
Internationale	<p>GESTION ET COMPLIANCE 1. Suivi des mesures de gestion, compliance 2. Améliorer la participation et le suivi des mesures de l'ICCAT : a. Meilleure participation à l'ICCAT b. Renforcer la coopération avec la COREP dans le cadre de gestion des stocks d'intérêt commun avec le Gabon, Congo et la RDC</p>	ICCAT, COMHAFAT, COREP	2 ans
	<p>LÉGISLATION Finalisation du processus d'adhésion auprès du COPACE et assurer une participation régulière aux travaux de cette organisation. Renforcer la gestion des espèces migratoires : Angola devrait considérer la ratification des Accords FAO en respect des conditions de conservation des Hautes mers (1993) et Accords des Nations Unies sur les stocks hautement migratoires et chevauchants(1995);</p>	FAO	1 an
	<p>SCS Promouvoir la lutte contre l'INN et établir le registre des navires de pêche, comme stipulé dans le cadre de la SADC ou de la COREP;</p>	COREP ,SADC	1 an
	<p>RECHERCHE Promouvoir la coopération internationale en matière de recherche halieutique; établir des protocoles d'échanges de données sur les stocks d'intérêts commun; Industrie Promouvoir des partenariats sur une longue période : 1. Aménagements pour mieux tenir compte des règles relatives à l'hygiène et la salubrité sur les sites de transformation des produits de la pêche. 2. Encourager la formation des cadres et des techniciens des directions et des instituts techniques concernés ainsi que acteurs de la pêche : faciliter la mise en œuvre des mesures liées à l'hygiène et à la salubrité.</p>	SADC, COREP, COMHAFAT	continue
		UE, Acp Fish II	2 ans

Echelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Prioritaire			
Nationale	SURVEILLANCE Plan de généralisation des mesures pour le contrôle des débarquements de la pêche artisanale	MP, BAD	1 an
	IPP Document de stratégie Eco labellisation; création d'AMP Mise en place d'un conseil supérieur de coordination et d'orientation Élaborer un plan pour la construction d'infrastructures (ports, électricité, eau, télécommunications et services financiers);	MP,	18 mois
	AQUACULTURE Examiner d'autres sources d'approvisionnement à coûts compétitifs pour les aliments des poissons d'élevage en vue de faciliter l'installation de nouveaux aquaculteurs;	SADC, COREP, COMHAFAT,	1 an
	INDUSTRIE Encourager les investissements privés dans les infrastructures à terre pour la valorisation des produits de la pêche	NEPAD, INFOASA	2 ans
	REFORCEMENT DE CAPACITÉS Développer et mettre en œuvre un programme d'appui aux femmes dans la pêche et renforcer leurs capacités notamment chez les jeunes transformatrices	SADC, COMHAFAT, COREP	2 ans
Régionale	RECHERCHE Renforcer la coopération avec la Namibie et l'Afrique du sud: 1. évaluation du potentiel halieutique 2. harmoniser la gestion de pêcherie 3. évaluer l'impact du changement climatique et ses mesures atténuantes possibles;	INFOASA, SADC, NEPAD	2 ans
	AQUACULTURE Mettre en place un programme régional de développement d'aquaculture durable; S'inspirer de l'expérience du Nigéria pour le développement du Tilapia peut être fort intéressant pour l'Angola. L'expérience de la Namibie dans le mariculture peut être également capitalisée pour initier des projets de concombre de mer;	SADC, NEPAD, COMHAFAT	2 ans
	COMMERCE ET ÉCO-LABÉLISATION Coopération avec le Mozambique et la Namibie dans le développement d'un Observatoire SADC pour le commerce du poisson et le marketing; Étude de faisabilité de la certification écolabel	SADC, INFOASA, NEPAD	1 an

Echelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Passablement prioritaire			
Nationale	<p>GOUVERNANCE</p> <p>Mise en place d'un conseil supérieur de coordination et d'orientation.</p> <p>Cette démarche est nécessaire pour renforcer le dialogue et l'échanges entre les institutions impliquées dans la gestion du secteur de la pêche. Ce conseil pourrait fonctionner selon un cadre de concertation regroupant les entités concernées ainsi que les représentants des organisations professionnelles;</p>	MP, SADC	2 ans



Références

- Afdb, 2013. Fisheries sector support project. P-AO-AAF-002.
- Agence pour le commerce extérieur, 2013. Angola. Mission économique belge.
- Angola, country profile, 2013. Stop illegal fishing
- SFI, Banque mondiale, 2010. Angola Country Profile, Enterprise Surveys,
- Banque mondiale, 2013. Perspectives économiques en Afrique,
- Black, Richard, Angola, 1992, Clio Press, Santa Barbara, C.A.
- Confederaziun svizra, 2012. Angola, rapport économique. p 22
- Chand, Sheetal K., Transition to Market Studies in Fiscal Reform, 1992 Congressional Research Service, and Africa: U.S. Foreign Assistance Issues, 11/9/95. The Library of Congress, Washington, DC.
- Cain, Allan, 2004, «Livelihoods and The Informal Economy In Post-War Angola», dans J. Clover et R. Cornwell (éds), Supporting Sustainable Livelihoods: A Critical Review of Assistance in Post conflict Situations, Institute for Security Studies, Pretoria.
- Curtis, Patrice K., and CRS Issue Brief Angola: U.S. Interests, September 1995, Congressional Research Service, Washington, D.C.
- Da Rocha, Alves, 2010, Desigualdades e Assimetrias Regionais em Angola – Os factores de competitividade Territorial, Universidade Católica de Angola, Centro de Estudos de Investigação Cientifica (CEIC).
- Delgado F. y Klepsvik J. 2003 Gabinete de Estudios Planeamiento y Estadística. 2001. Relatório de Actividades. Opciones para el Desarrollo de la Acuicultura en Angola, Luanda.
- EUROPA en ligne, «Renouvellement de l'Accord de pêche entre l'Union européenne et l'Angola», avril 2005.
- Financial Times, 27 October 2005, «Angola to join corruption fight after IMF deal».
- Fonds Africain de développement (FAD), 2013. Angola, Projet d'appui au secteur de la pêche.
- Crawford, Robert J.M., Shannon, L.V., and P.A. Shelton. 1989. «Characteristics and Management of the Benguela as a Large Marine Ecosystem,» in Kenneth Sherman and Lewis M. Alexander (eds.), Biomass Yields and Geography of Large Marine Ecosystems (Boulder: Westview). AAAS Selected Symposium 111. ISBN: 1402031580.
- Ministerio de Pesca. 2003. Departamento de Acuicultura, Instituto de Investigación Marina, Relatório Preliminar de Piscicultura Continental.
- Ministerio de Pesca. 2003 Departamento de Acuicultura, Instituto de Investigación Marina,. Relatório Preliminar de Maricultura.
- Ministerio de Pesca. 2003. Plan Director del Sector de la Acuicultura.
- Ministerio de Pesca. 2004. Política Nacional de la Acuicultura.
- Ministerio de Pesca. 2004. Plan Estratégico para el Desarrollo de la Acuicultura.
- Ministerio de Pesca. 2004. Ley de los Recursos Biológicos Acuáticos (LRBA).
- Ministerio de Pesca,. 2005. Instituto de Desarrollo de la Pesca Artesanal. Relatório Preliminar de Piscicultura Continental.
- Ministerio de Pesca, Relamentación de la acuicultura. 2005. Decreto 39/05 del 6 de Junio de 2005.
- Manley, Andrew; Quattek, Kristina; Kronston, Gregory, Angola Country Report: The Economist Intelligence Unit, 3rd quarter 1995, The Economist Intelligence Unit, London
- McCormick, Shawn H., The Angolan Economy: Prospects for Growth in a Postwar Environment, 1994, Center for Strategic and International Studies, Washington, D.C.
- Nations Unies, 2000, Droit de la mer, Bulletin N°40. Division des affaires maritimes et du droit de la mer
- OCDE/BAfD, 2013, Angola, Perspectives économique en Afrique,
- Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, Relatório do Desarrollo Humano. 2004. Libertad cultural en el mundo Diversificado.

Embassy of Angola (USA) Presentation at CSIS by the Angolan Minister of Finance: Augusto Da Silva Tomas, July 1995, Washington, D.C.

Government of Angola, First Round Table Conference of Donors: Programme of Community Rehabilitation and National Reconciliation, September 1995, Brussels, Belgium.

Bakun, Andrew. 1993. «The California Current, Benguela Current, and Southwestern Atlantic Shelf Ecosystems: A Comparative Approach to Identifying Factors Regulating Biomass Yields.» in Kenneth Sherman, Lewis M. Alexander, and Barry D. Gold (eds), Large Marine Ecosystems, Stress, Mitigation and Sustainability. American Association for the Advancement of Science. Washington, D.C. Benguela Current Large Marine Ecosystem, 1999. Transboundary Diagnostic analysis. 52 pages. Benguela Current Large Marine Ecosystem, 2002. Strategic Action Programme. 24 pages. ISBN: 087168506X.

FAO, 2003. Trends in oceanic captures and clustering of large marine ecosystems—2 studies based on the FAO capture database. FAO fisheries technical paper 435. 71 pages.

Schroth, Peter W., Doing Business in Sub-Saharan Africa, 1991, American Bar Association Section of International Law and Practice, USA.

Spikes, Daniel, Angola and the Politics of Intervention: From Local Bush War to Chronic Crisis In Southern Africa, 1993, McFarland and Co., Jefferson, N.C.

Sudarkasa, Michael E. M., 1993. The African Business Handbook: A Practical Guide to Business Resources for U.S./Africa Trade and Investment, , 21st Century Africa, Inc. Washington, D.C.

Shannon, L.V. and M.J. O'Toole, 2003. Sustainability of the Benguela: ex Africa semper aliquid novi. In: K. Sherman and G. Hempel, Large Marine Ecosystems of the World – Trends in Exploitation, Protection and Research. ISBN: 0444510273.

Lankester, K. 2002, «The EU-Angola Fisheries Agreement and Fisheries in Angola», Scomber Fisheries Management and Wildlife, Amsterdam.

Mari - Lise du Preez, 2009: Fishing for Sustainable Livelihoods in Angola: The Co-operative Approach, SIIA Occasional paper 45 Governance of Africa's Resource Program

Bakun, A. and Nelson, C.S. 1991. Wind stress curl in subtropical eastern boundary current regions. *J. Phys. Oceanogr.* 21:1815-1834.

Borchers, P., and Hutchings, L. 1986. Starvation tolerance, development time, and egg production of Calanoides carinatus in the southern Benguela Current. *J. Plank. Res.* 8(5):855-874.

Boyd, A.J. 1979. A relationship between sea-surface temperature variability and anchovy Engraulis capensis recruitment off southwestern Africa. *Fish. Bull. S. Afr.* 12:80-84.

Carter, R.A., McMurray, H.F., and Largier, J.L. 1987. Thermocline characteristics and phytoplankton dynamics in Agulhas Bank waters. In «Benguela comparative ecosystems.» pp. 327-336. ed. by A.I.L. Payne, J.A. Gulland, and K.H. Brink. Special volume of the South African Journal of Marine Science, Vol. 5. Sea Fisheries Research Institute. Cape town, South Africa.

Cooper, J., Brooke, R.I., Shelton, P.A. and Crawford, R.J.M. 1982. Distribution, population size, and conservation of the Cape cormorant (*Phalacrocorax capensis*). *Fish. Bull. S. Afr.* 16:121-143.

Crawford, R.J.M., and Shannon, L.V. 1986. Longterm changes in the distributions of fish catches in the Benguela. in Proceedings of the international symposium on long term changes in marine fish populations. Vigo. November,1986.

Crawford, R.J.M., Cruickshank, R.A., Shelton, P.A., and Kruger, I. 1985. Partitioning of a goby resource amongst four avian predators and evidence for altered trophic flow in the pelagic community of an intense, perennial upwelling system. *S. Afr. J. Mar. Sci.* 3:215-228.

DeRuiter, W., 1982. Asymptotic analysis of the Agulhas and Brazil Current systems. *J. Phys. Oceanogr.* 12:361-373.

- DeRuiter, W.P.M., and Boudra, D.B. 1985. The wind-driven circulation in the South Atlantic-Indian Ocean-I. Numerical experiments in a one-layer model. Deep-Sea Res. 32:557-574.
- Dickson, R.R., Gorbutt, P.A., and Pillai, V.N. 1980. Satellite evidence of enhanced upwelling along the European continental slope. J. Phys. Oceanogr. 10:813-819.
- King, D.P.F., and Mcleod, P.R. 1976. Comparison of the food and the filtering mechanism of pilchard (*Sardinops ocellata*) and anchovy (*Engraulis capensis*) off South West Africa, 1971-1972. Invest. Rep. Sea Fish. Brach. S. Afr. 111:1-29.
- Largier, J.L., and Swart, V.P. 1987. East-west variation in thermocline breakdown on the Agulhas Bank. in: «Benguela comparative ecosystems.» pp. 263-262. ed. by A.I.L. Payne, J. A. Gulland, and K.H. Brink. Special volume of the South African Journal of Marine Science, Vol. 5. Sea Fisheries Research Institute. Capetown, South Africa.
- Maze, R., Camus, Y., and Le Tureau, J.-Y 1986. Formation de gradient thermiques à la surface de l'oceau, au-dessus d'un talus, par interaction entre les ondes et le mélange du vent. J. Cons. Int. Explor. Mer. 42:221-240.
- Nelson, G., and Hutchings, L. 1983. The Benguela Current. Prog. Oceanogr. 12:333-356.
- Newell, R.C. and Turley, C.M. 1987. Carbon and nitrogen flow through pelagic microheterotrophic communities. S. Afr. J. Mar. Sci. 5:717-734.
- O'Toole, M.J., L.V. Shannon, V. de Barros Neto and D.E. Malan, "Integrated management of the Benguela Current Region", 2001. Science and Integrated Coastal Management.
- Paffenhoffer, G.A., Wester, B.T., and Nicholas, W.D. 1984. Zooplankton abundance in relation to state and type of intrusions onto the southeastern United States shelf during summer. J. Mar. Res. 42:995-1017.
- Parrish, R.H., Bakun, A. Husby, D.M., and Nelson, C.S. 1983. Comparative climatology of selected environmental processes in relation to eastern boundary current pelagic fish reproduction. in Proceedings of the expert consultation to examine changes in abundance and species composition of neritic fish resources. pp. 731-778. ed. by G.D. Sharp and J. Csirke. FAO Fish Rep. 291. FAO
- Shannon, L.V. 1985. The Benguela ecosystem, Part I. Evolution of the Benguela, physical features and processes. Oceanogr. Mar. Biol. Ann. Rev. 23:105-182.
- Shannon, L.V., Shackleton, L.Y. and Siegfried, W.R. 1988. The Benguela ecology programme: The first five years. S. Afr. J. Mar. Sci. 84:472-475.
- Shelton, P.A., and Hutchings, L. 1982. Transport of anchovy, *Engraulis capensis* Gilchrist, eggs and early larvae by a frontal jet. J. Cons. Int. Explor. Mer 40:185-198.
- Shelton, P.A., and Hutchings, L. 1990. Ocean stability and anchovy spawning in the southern Benguela Current region. Fish. Bull. U.S. 88:323-338.
- Stewart, T.J. 1986. Experience with prototype multicriteria decision support systems for pelagic fish quota determination. Tech. Rep. Dep. Math. Stat. DT-6:1-23.
- Walker, N.D. 1987. Interannual sea surface temperature variability and associated atmospheric forcing within the Benguela system. In «Benguela comparative ecosystems.» pp. 121-132. Ed. by A.I.L. Payne, J.A. Gulland, and K.H. Brink. Special volume of the South African Journal of Marine Science, Vol. 5. Sea Fisheries Research Institute, Capetown, South Africa.
- Wooster, W.S., and Reid, J.L., 1963. Eastern boundary currents. In: The sea. Vol. 2. pp. 253-280. Ed. by M.N. Hill. Interscience Pub., New York.

MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'Océan ATLANTIQUE

Secrétariat exécutif de la COMHAFAT/ATLAFCO.
N° 2 rue Ben Darkaoui Ain Khalouiya, Souissi, Rabat - Maroc

Tel. : +212 530 77 42 21 / Fax : +212 530 17 42 42
E-mail : secretariat@comhafat.org
Site web : www.comhafat.org